

2023-3237
2024-04-05

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-3237
2024-04-05

K-G INSECTICIDE II

VAPORISATEUR SOUS PRESSION

Pour usage intérieur dans: véhicules de transport de nourriture, autobus, trains, navires, établissements de manipulation d'aliments, usines d'emballage de viande et de transformation d'aliments, usines d'embouteillage, installations d'emmagasinage de nourriture, cuisines commerciales ou institutionnelles, salles à manger et dépenses de restaurants, supermarchés, magasins, hôpitaux, hôtels, motels, logements pour personnes âgées, garderies et maisons, pour tuer les organismes nuisibles indiqués.

Pour usage extérieur près des structures indiquées et dans les terrains de camping pour tuer les puces et les moustiques.

TUE: Les mouches, moustiques, guêpes, blattes, fourmis, grillons, anthrènes de tapis, centipèdes, mille-pattes, cloportes communs, araignées, lépismes argentés, pyrales indiennes de la farine, alucites des grains, triboliums bruns de la farine, cucujides dentelés de grains, calandres des grains, charançons du riz, triboliums rouges de la farine, cirons de la farine, punaises des lits, et puces.

COMMERCIAL

DANGER



**EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
EXPLOSIF**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrine	1,00%
Butoxide de pipéronyle	2,00%
Dicarboximide de bicycloheptène N-octylique	3,33%

NO. D'HOMOLOGATION 24711 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 150-550 g

PLZ CORP.
8001 Keele Street
Vaughan, Ontario
L4K 1Y8
905 669-9855

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE PAS** faire boire **aucun** liquide à la personne. **NE** rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Amener la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer la buée de vaporisation ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités d'application, de nettoyage et de réparation. Pendant tout traitement volumétrique, porter un respirateur approuvé pour les pesticides. **CONTENU SOUS PRESSION.** **NE PAS** percer ou incinérer le contenant. **NE PAS** vaporiser sur des surfaces vernies, peintes ou en plastique ou directement sur l'équipement électronique tel que radio, télévision, ordinateur, etc. Enlever les oiseaux et recouvrir les aquariums de poissons avant de vaporiser.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient des matières actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

MODE D'EMPLOI:

Tenir le contenant à la verticale en pulvérisant. Lorsqu'il est appliqué à l'intérieur, garder le produit pulvérisé à au moins 1 m des murs, tissus et meubles. Balayer et détruire les insectes morts si possible. Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Lorsque ce produit est appliqué à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Lieu d'utilisation:

K-G Insecticide II peut être utilisé sur les suivantes structures: véhicules de transport de nourriture, autobus, trains, navires, établissements de manipulation d'aliments, usines d'emballage de viande et de transformation d'aliments, usines d'embouteillage, installations d'emmagasinage de nourriture, cuisines commerciales ou institutionnelles, salles à manger et dépenses des restaurants, supermarchés, magasins, hôpitaux, hôtels, motels, logements pour personnes âgées, garderies et maisons. Peut également être utilisé à l'extérieur autour des structures indiquées et sur les terrains de camping.

Limitations d'utilisation pour toutes les utilisations:

- **NE PAS** appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. Dans les hôpitaux, **NE PAS** utiliser dans les pouponnières ou dans des pièces où se trouvent des nourrissons, des personnes âgées ou des malades.
- **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Pour vaporiser les dépenses ou armoires de nourriture, enlever la nourriture des étagères. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- Utilisation à l'intérieur: **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- Utilisation à l'intérieur comme traitement de l'air ambiant: **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités après l'application. **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant 2 heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, les particuliers et les autres personnes de cette exigence.
- Utilisation à l'intérieur comme traitement de surface: **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux

personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

- Utilisation à l'extérieur: **NE PAS** appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. fruits, légumes, fines herbes). Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

POUR USAGE INTERIEUR DANS LES STRUCTURES INDIQUÉES:

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ OU DE PÉRIMÈTRE.

Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, de fissures et des crevasses, localisé, des cavités ou de mobilier (litière d'animaux de compagnie, matelas, sommiers, cadres de lit et meubles de rangement indiqués seulement). Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Un traitement des cavités consiste à appliquer le produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. Traitement de mobilier: *une application généralisée* est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; *les traitements des fissures et des crevasses* sont des applications aux points de jonctions sur l'article; un *traitement localisé* s'agit d'une application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et un *traitement du capitonnage et des coutures* (matelas seulement) s'agit de l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensemble ainsi que les nœuds et les boutons décoratifs.

Directives générales avant le traitement des insectes de produits entreposés indiqués:

Des bonnes mesures sanitaires sont nécessaires pour le traitement des insectes de produits entreposés indiqués. Avant le traitement, enlever et éliminer tous les résidus (p. ex. dépôts et accumulations de produits alimentaires pour humains/animaux, déchets de grains, débris, poussière, saleté) et aspirer et nettoyer soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les murs, les planchers, les plafonds, les chevrons et les cadres de porte; les surfaces internes et externes de l'équipement de convoyage, de transformation et de manutention; les étagères, les placards, les armoires et les tiroirs; et autour des contenants de produits entreposés, en particulier dans les fissures et les crevasses (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi).

TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT :

Directives générales pour les traitements de l'air ambiant:

Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. Suite au traitement, quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 15 minutes avant d'aérer. Voir "Limitations d'utilisation" (ci-dessus) pour les

exigences concernant l'aération et le délai de sécurité.

Pour tuer les mouches, les moustiques et les guêpes : Calculer l'espace à traiter en mètres cubes. En tenant le contenant à la verticale à bout de bras, pulvériser vers le haut en effectuant des mouvements de balayage en direction du plafond et des coins supérieurs de la pièce, des fenêtres et autres sources de lumière. Pulvériser pour 2-3 secondes par 30 m³ d'espace.

Pour tuer les pyrales indiennes de la farine et les alucites des grains : En tenant le contenant à la verticale à bout de bras, pulvériser en effectuant des mouvements de balayage vers toutes les parties de la pièce, en particulier autour des palettes, des piles de produits entreposés et des contenants de produits entreposés. Pulvériser pour 7-10 secondes par 30 m³ d'espace.

TRAITEMENT DE SURFACE:

Directives générales pour les traitements de surface: NE PAS dépasser 3.3 secondes par m².

Pour tuer: Blattes, Fourmis, Araignées, Lépisismes argentés et Grillons: Ouvrir toutes les armoires, les aires d'entreposage et les placards. Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; les points d'entrée (p. ex., autour des fenêtres et des portes); et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent. Dans le cas des fourmis, aussi pulvériser les pistes et les nids pendant 10-15 secondes par 9 m² de superficie de plancher. Dans le cas des araignées et des lépisismes argentés, aussi pulvériser les fissures et les crevasses dans les bibliothèques. Enlever tout objet avant de traiter les bibliothèques où sont entreposés livres, vêtements, jouets, serviettes et autres articles. Les bibliothèques traitées doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés.

Pour tuer les Anthrènes des tapis: Pulvériser sur le bord des tapis et sous les tapis et les moquettes. Traiter des zones localisées des planchers et des plinthes. Pulvériser directement dans les fissures, les crevasses et les endroits infestés des étagères.

Pour utilisation dans les aires d'entreposage des aliments pour tuer les Tribolium brun de la farine, les cucujides dentelés de grains, les calandres des grains, les charançons du riz, les triboliums rouges de la farine et les cirons de la farine: Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les murs, les planchers et les plafonds; les étagères et les rayonnages vides; l'équipement de fabrication et de manutention d'aliments (pas en opération); et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent, en dirigeant le jet de pulvérisation dans les fissures et les crevasses. Pulvériser aussi des zones localisées autour des cartons ou des contenants de produits entreposés. Pulvériser 30 secondes pour chaque 9 m² de surface. Garder la pièce fermée pendant 45 minutes à 1 heure après le traitement. Les meubles de rangement ou l'équipement traités doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés ou avant l'emploi.

Pour tuer les punaises des lits: NE PAS utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Avant le traitement des matelas, retirer tous les draps et les vêtements, puis passer l'aspirateur à fond. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. Appliquer également sur

les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds, le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci; et des zones localisées de murs derrière et de planchers sous les meubles (p. ex. lits et tables de chevet).

Pour tuer les puces: NE PAS appliquer sur les meubles (à l'exception des literies pour animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

TRAITEMENT DES VIDES (CAVITÉS) INACCESSIBLES (greniers, faux plafonds, murs et vides (cavités) dans l'équipement):

Pour tuer fourmis, centipèdes, mille-pattes, blattes, grillons, lépismes argentés, cloportes communs et araignées: Calculer le volume de l'espace vide et traiter à un taux de 20 secondes par 30 m³. Pulvériser en plaçant la tige injection dans la fente ou la fissure, le trou ou autre petite ouverture. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

POUR USAGE EXTÉRIEUR PRÈS DES STRUCTURES INDIQUÉES ET DANS LES TERRAINS DE CAMPING POUR TUER LES PUCES ET LES MOUSTIQUES:

Pulvériser le sol en larges bandes à travers de la zone ouverte à être traitée. Appliquer à raison de 60 à 80 secondes par 0,4 hectare. Dans la zone de traitement, pulvériser également toute végétation, y compris les arbustes et les hautes herbes, où les organismes nuisibles indiqués peuvent se poser. Permettre au produit pulvérisé de pénétrer dans le feuillage dense. **NE PAS** mouiller la végétation jusqu'au point de ruissellement. Les meilleurs résultats sont obtenus quand la température est 24°C ou moins, et s'il y a un vent de 8 km/h ou moins. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est au minimum. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent et les inversions de température.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, K-G Insecticide II contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à K-G Insecticide II et à d'autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de K-G Insecticide II ou d'autres insecticides du Groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui

éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec PLZ Corp. au 800-332-9000 ou à www.plzcorp.com

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS employer ou conserver près de la chaleur ou flamme nue. Conserver à des températures de plus de 50°C peut causer le contenant d'éclater.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales/territoriales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.